

S N C F

Service du Contencieux

375110712

< 1933-1940 >

D-I-V-E-R-S

Agents du Contencieux maintenus à Paris.

18.

25 Nov 1939

N O T E

au sujet du Contentieux à PARIS

VII

Sept: 1938 1

1<sup>ère</sup> DIVISION (105 ag<sup>ts</sup>)  
2<sup>ème</sup> - 5<sup>ème</sup>  
90  
195

AFFAIRES GÉNÉRALES

- Consultation sur toutes les questions.
- Législation (discussion des projets de loi - Etude des lois).
- Jurisprudence (dépouillement des périodiques - classement - fichier).
- Pourvois au Conseil d'Etat.

S-Chef de Division : M. AMIET - Etat.

M.M. MEUNIER	: S-Chef de Division	: P.M.	:
	:	:	:
TABARIES de GRANDSAIGNES	: Inspecteur Div <sup>re</sup> 2 <sup>e</sup> cl.	: Etat	:
LAVRAUE	: d <sup>e</sup>	: Est	:
DURAND	: d <sup>e</sup>	: Etat	:
	:	:	:
DELEAU	: Inspecteur de 1 <sup>re</sup> cl.	: Est	:
MASSON	: Chef de bureau 1 <sup>re</sup> cl.	: P.O.	: A muter en Inspect. de 1 <sup>ère</sup> classe.
FOLLIASSON	: Inspecteur de 2 <sup>e</sup> cl.	: Est	:
ROSSI	: d <sup>e</sup>	: P.M.	:
LEFEVRE	: d <sup>e</sup>	: Etat	:
	:	:	:
M <sup>me</sup> SEGAUD	: Chef de bureau de 2 <sup>e</sup> cl.	: Etat	:
PARAN	: Sous-Inspecteur	: Est	:
	:	:	:
LEGRIS	: S-Chef de bureau 2 <sup>e</sup> cl.	: Nord	: A muter en Contrôl. technique principal.
	:	:	:
M <sup>me</sup> GRENAULT	: S-Chef de bureau 2 <sup>e</sup> cl.	: P.O.	:
	:	:	:
M <sup>me</sup> SUDRE	: Sténographe	: Est	:
	:	:	:

2<sup>ème</sup> DIVISION

---

S-Chef de Division: M. LAURENT - P.L.M.

- I. - BUREAU DES AFFAIRES CIVILES ET ADMINISTRATIVES.
  - II. - EXPROPRIATIONS.
  - III. - QUESTIONS FISCALES.
-

I. - BUREAU DES AFFAIRES CIVILES ET ADMINISTRATIVES

1<sup>ère</sup> SECTION

- Examen des traités et marchés (travaux, fournitures, factage, camionnage, etc)
- Contentieux des traités et marchés.
- Recouvrement de créances.
- Raccordements particuliers.
- Accidents matériels causés au Chemin de fer ou par l'exploitation du chemin de fer (accidents de P.N. - incendies, etc..).
- Questions diverses (rapports de voisinage - établissements dangereux, etc..).

Chef de Bureau : M. CLAUDET - P.O. - Inspecteur Div. de 2<sup>e</sup> cl.  
 (A muter en Chef de Bureau ppal de 2<sup>e</sup>me classe).

M.M. LARMURIER	: Inspecteur de 1 <sup>ère</sup> cl.	: Est :	
	:	:	
BEDEAU de l'ECOCHERE	: Sous-Inspecteur	: Etat:	
	:	:	
MORIN	: ds	: Midi:	(recouv <sup>t</sup> tiers)
	:	:	
BONCOURT	: S-Chef de bureau 1 <sup>re</sup> cl.	: Est :	A muter en S-Inspect
	:	:	
GUERET	: ds	: Etat:	ds
	:	:	
BESNARD	: Sous-Inspecteur	: Etat:	
	:	:	
TRICOT	: Contrôleur des Services	: P.O.:	
	: centraux.	:	
ROUX	: ds ds	: PLM :	
	:	:	
<del>VALDOUX</del> <i>Douchez</i>	: ds ds	: PLM :	
	:	:	
AUVINET	: S-Chef de bureau 2 <sup>e</sup> cl.	: Etat:	A muter en Contrôl.
	:	:	technique ppal.
BOURIQUET	: Contrôleur technique ppal	: P.O.:	
	:	:	
DU SAPIN	: Rédacteur principal	: Est :	
	:	:	
GIGOT	: Chef de groupe	: PLM :	A muter en rédacteur
	:	:	principal.
MARANGES	: Rédacteur principal	: Midi:	
	:	:	
RO SELLI	: ds	: PLM :	
	:	:	
IMBAULT	: ds	: P.O.:	
	:	:	
BERLAND	: ds	: P.O.:	
	:	:	

2<sup>ème</sup> SECTION

- Archives et administration du Service.
- Contraventions.
- Affaires correctionnelles (vols, sacroqueries, fausses déclarations, etc..)
- Assermentations d'agents.
- Assurances-incendie.

Chef de Bureau : M. NOTHIRON - P.O. - Chef de bureau de 2<sup>ème</sup> cl.

M.M. CLAISSE	: Contrôleur des Services Centraux: Nord:	:	:
ROSAT	: S-Chef de bureau 2 <sup>ème</sup> cl.	: Est :	A muter en Contrôl.
PIERRE	: Contrôleur technique principal	: PLM :	(Caisse contraven-
LOUBIERES	: S-Chef de bureau 2 <sup>ème</sup> cl.	: PLM :	A muter en Contrôl.
LEMAIRE	: ds	: Etat :	ds
		:	:
CAMEL	: Chef de groupe	: P.O. :	A muter en réd. pp <sup>al</sup>
WIZEN	: Rédacteur principal	: Est :	(Contraventions)
Mlle ADNAY	: Chef de groupe	: Etat :	A muter en rédac-
CASTEL	: Rédacteur principal	: Est :	(Bibliothèque du
CONGNARD	: Chef de groupe	: P.O. :	A muter en réd. pp <sup>al</sup>
CARTIER	: ds	: Etat :	ds
TRILLAUD Pierre	: Contrôleur technique	: Nord :	:
BARBOTTIN	: Rédacteur principal	: Etat :	:
MAIROT	: Chef de groupe	: P.O. :	A muter en réd. pp <sup>al</sup>
RENE	: ds	: P.O. :	ds
M <sup>me</sup> BOUTHONNIER	: ds	: P.O. :	A muter en rédac-
COINON	: Employé principal	: Etat :	trice principale.
Mlle REMISE	: Employée principale	: Etat :	:
IMBEAULT	: Employé principal	: PLM :	:

2<sup>ème</sup> SECTION

M <sup>me</sup> DURAND	:	Employée	:	PLM	:	
M <sup>lle</sup> CATINEAU	:	de	:	PLM	:	
M <sup>me</sup> PERCHE	:	de	:	PLM	:	
M <sup>me</sup> QUINZART	:	de	:	PLM	:	
M <sup>me</sup> BEDEAU de l'ECOCHERE	:	de	:	Etat:	:	
M <sup>lle</sup> PRIVAT	:	de	:	Etat:	:	
M <sup>lle</sup> HALLE	:	de	:	PLM	:	
M <sup>me</sup> BOSSU	:	de	:	Est	:	
M. JANAILLAC	:	Employé	:	Etat:	:	(courrier)
M <sup>me</sup> KENWYN	:	Employée	:	Est	:	
M <sup>lle</sup> BESNARD	:	Expéditionnaire:	:	Etat:	:	
M. PIERROT	:	de	:	Est	:	(courrier)
BRAMARD	:	de	:	PLM	:	
TRILLAUD Marcel	:	de	:	Nord:	:	
FILLON	:	de	:	Nord:	:	
WARTY	:	de	:	P.O.:	:	
BRAS	:	de	:	P.O.:	:	
M <sup>lle</sup> PRADEL	:	de	:	Midi:	:	
GUIONNET	:	Classeur	:	Etat:	:	(courrier-archives).
	:		:		:	
	:		:		:	

II.- BUREAU des EXPROPRIATIONS. ✓

- Expropriations.
- Acquisitions.
- Régularisation des actes de vente et des actes de quittances.
- Revente et échange de terrains.
- Demande en restitution de droits d'enregistrement, de timbre, d'hypothèque
- Dommages causés par les travaux publics.
- Questions domaniales.
- Concessions sur le domaine public (locations, buffets, buvettes, boutiques etc..).
- Prêts hypothécaires.

Chef de Bureau : M. GOUNY -Est- Inspecteur Div<sup>rs</sup> 2<sup>ème</sup> classe.  
(A muter en Chef de bureau ppal de 2<sup>ème</sup> classe).

M.M. SOLT	: Chef de bureau 2 <sup>me</sup> cl.	: Nord:	A muter en Inspecteur de 2 <sup>ème</sup> classe.
LENAIN	: Inspecteur de 2 <sup>me</sup> cl.	: Est :	
PERUSSEAUX	: d <sup>e</sup>	: Est :	
FERRAGU	: d <sup>e</sup>	: Etat:	
PONROY	: Chef de bureau 2 <sup>me</sup> cl.	: P.O.:	A muter en Inspecteur de 2 <sup>ème</sup> classe.
MESLAND	: S-Chef de bureau 1 <sup>ère</sup> cl.	: Nord:	A muter en S-Inspecteur
CABRIT	: d <sup>e</sup>	: Etat:	d <sup>e</sup>
LAPLACE	: d <sup>e</sup>	: PLM :	d <sup>e</sup>
GAUTHERON	: Contrôleur des Services centraux.	: PLM :	
DORAT des MONTIS	: d <sup>e</sup>	: P.O.:	
MARTIN	:	: Nord:	
<b>LAFAYE</b>	: <b>Contrôleur technique pp<sup>al</sup></b>	: Etat:	
BERTRAND	: Contrôleur technique	: PLM :	
MERLIN	: d <sup>e</sup>	: PLM :	
MARC	: Rédacteur principal	: PLM :	
EHEMENT	: d <sup>e</sup>	: P.O.:	
CHAMPAGNE	:	: Est :	
BAUCHEZ	: d <sup>e</sup>	: PLM :	
<i>Vaudoux</i>	:	:	

M.M. MOTHIRON G.	:	Employé principal	: P.O. }
	:		: :
CHRISTIN	:	d <sup>s</sup>	: PLM :
	:		: :
ROZE	:	d <sup>s</sup>	: P.O. :
	:		: :
COLLET	:		: P.O. :
	:		: :
	:		: :
<del>BOYER</del> Pellissier	:	Employé	: PLM :
	:		: :
<del>GAUCHER</del> Faucher	:	d <sup>s</sup>	: PLM :
	:		: :
LEPRIEUR	:	d <sup>s</sup>	: P.O. :
	:		: :
	:		: :
LEVIGNE	:	Expéditionnaire	: PLM :
	:		: :
	:		: :

III. - BUREAU FISCAL

- Contributions Directes (vérification des impositions et paiement des impôts).
- Contributions Indirectes.
- Douanes.- Octroi.
- Timbre et enregistrement.

Chef de Bureau : M. de RIVE -P.L.M.- Chef de Bureau 1<sup>er</sup> cl.

M.M. LENOIR	:	Inspecteur de 1 <sup>ère</sup> classe	:	P.O.:
	:		:	:
BERTIN	:	Contrôleur des Services	:	Nord:
	:	Centraux.	:	:
PIETTE	:	S-Chef de bureau de 2 <sup>ème</sup> cl.	:	PLM : A muter en Contrô-
	:		:	leur technique pp <sup>al</sup> .
	:		:	:
GREHAULT	:	Employé principal	:	P.O.:
	:		:	:
NUGUES	:	ds	:	P.O.:
	:		:	:
M <sup>me</sup> MICHEL	:	Employée principal	:	P.O.:
	:		:	:
Mlle ETIENNE	:	Employé	:	PLM :
	:		:	:
GAUTHIER	:	ds	:	:
	:		:	:
	:		:	:

CONSEILS FISCAUX :

M.M. FOURNIER	Inspecteur pp <sup>al</sup> honoraire des Contributions Directes
LAFERRIERE	ds ds
JONIO	ds ds
BONFILS	ds ds
FAYOLLE	Ex-Inspecteur de 1 <sup>er</sup> Enregistrement.

3ème DIVISION

---

S-Chef de Division : M. BOULINAC - Etat.

- I. - AFFAIRES COMMERCIALES.
  - II. - ACCIDENTS.
  - III. - OPPOSITIONS ET QUALITES.
-

I. - BUREAU DES AFFAIRES COMMERCIALES.

- Litiges relatifs au transport } (des voyageurs  
des marchandises  
des colis postaux)
- Vente judiciaire des marchandises en souffrance
- Faillites et Liquidations judiciaires.

1ère SECTION - SEINE.

Chef de bureau : M. LAVOUX -Etat- Chef de bureau ppal 1ère cl.

M.M. FONTAINE	: Inspecteur Div <sup>re</sup> 1ère cl.	: Nord:	
	:	:	:
DELAUNAY	: Inspecteur de 1ère cl.	: Midi:	
	:	:	:
VELUT	: d <sup>e</sup>	: Est:	
	:	:	:
TUPPIN	: Chef de bureau de 1ère cl.	: Nord:	A muter en Inspecteur
	:	:	de 1ère classe.
LELEU	: Chef de bureau de 2 <sup>me</sup> cl.	: Nord:	A muter en Inspecteur
	:	:	de 2ème classe.
THABEAU	: Inspecteur de 2 <sup>me</sup> cl.	: Etat:	
	:	:	:
MARANDON	: d <sup>e</sup>	: P.O.:	
	:	:	:
POULAIN F.	: S-Inspecteur	: Nord:	
	:	:	:
SECLEVE	: d <sup>e</sup>	: Nord:	
	:	:	:
ANCESSY	: Rédacteur	: Midi:	
	:	:	:
ARTIGUES	: Employé	: Nord:	
	:	:	:

2<sup>ème</sup> SECTION - PROVINCE.

Chef de Bureau : M. HERCÉ - P.O. - Chef de bureau de 1<sup>ère</sup> cl.

M.M. LABLANCHERIE	: Inspecteur de 1 <sup>ère</sup> cl.	: Etat :	
GENIN	: d <sup>e</sup>	: Ceinture	
NERAUD	: S-Chef de bureau 1 <sup>ère</sup> cl.	: PLM	: A muter en S-Inspecteur.
CHALLOT	: S-Inspecteur	: Etat	
FAUCHER <i>Faucher</i>	: d <sup>e</sup>	: PLM	
NIGAY	: d <sup>e</sup>	: PLM	
CHEVALIER	: Contrôleur technique pp <sup>al</sup>	: Etat	
CARREAU	: S-Chef de bureau 2 <sup>e</sup> cl.	: PLM	: A muter en Contrôleur technique pp <sup>al</sup> .
QUILLOUX	: d <sup>e</sup>	: PLM	: d <sup>e</sup>
TAULELLE	: d <sup>e</sup>	: PLM	: d <sup>e</sup>
MORETTE	: Contrôleur technique pp <sup>al</sup>	: P.O.	
BARANGER	: Rédacteur principal	: PLM	
LABROSSE	: d <sup>e</sup>	: PLM	
FEVRE	: d <sup>e</sup>	: Est	
DESSERT	: d <sup>e</sup>	: PLM	
LECERF	: d <sup>e</sup>	: PLM	
CHEVAL	: Employé principal	: PLM	
CORTE	: d <sup>e</sup>	: PLM	
MAILLOT	: d <sup>e</sup>	: PLM	
PETIT-JEAN BORET	: d <sup>e</sup>	: PLM	
AUBERT	: d <sup>e</sup>	: PLM	
NATALI	: d <sup>e</sup>	: PLM	
MATHIEU	: d <sup>e</sup>	: PLM	
CUGNET	: d <sup>e</sup>	: PLM	
M <sup>me</sup> PETIT-JEAN BORDET	: Employée	: PLM	

II. - BUREAU DES ACCIDENTS.

- Accidents du travail.
- Accidents de droit commun.
- Recours contre les tiers.
- Défense des agents.
- Assurances-accidents.

Chef de Bureau : M. LEVENS - Midi - Inspecteur Div<sup>re</sup> de 2<sup>me</sup> classe.  
(A muter en Chef de bureau pp<sup>al</sup> de 2<sup>me</sup> classe).

M.M. HOUDART	: Chef de bureau pp <sup>al</sup> 2 <sup>e</sup> cl. :	Etat :	A muter en Insp. Div <sup>re</sup> de 2 <sup>e</sup> me classe.
	:	:	:
de CAQUERAY	: Inspecteur de 1 <sup>ere</sup> cl. :	PLM :	
	:	:	
BOIZART	: d <sup>e</sup> :	Etat :	
	:	:	
MERCIER	: Inspecteur de 2 <sup>e</sup> me cl. :	Est :	
	:	:	
DUGUE	: d <sup>e</sup> :	Est :	(Chef de section Travail)
	:	:	
LAMBERT	: d <sup>e</sup> :	Etat :	
	:	:	
GIBOUT	: d <sup>e</sup> :	Nord :	
	:	:	
GARANCHER	: S-Inspecteur :	Est :	
	:	:	
POULAIN	: S-Inspecteur :	P.O. :	
	:	:	
BLOQUET	: Contrôleur des Services Centraux :	Nord :	
	:	:	
de LASTIC	: d <sup>e</sup> :	Nord :	
	:	:	
BASTIEN	: d <sup>e</sup> :	P.O. :	
	:	:	
GUILHERMIN	: Contrôleur technique pp <sup>al</sup> :	P.O. :	
	:	:	
BASCHET	: d <sup>e</sup> :	Etat :	
	:	:	
TILLON	: d <sup>e</sup> :	Etat :	
	:	:	
VINEY	: S-Chef de bureau 2 <sup>me</sup> cl. :	PLM :	A muter en Contrôleur technique pp <sup>al</sup> .
	:	:	
LEROUX	: d <sup>e</sup> :	PLM :	
	:	:	

M <sup>lle</sup>	ZOELLER	: Rédactrice principale	: Etat:	
		:	:	
MM.	GEORGET	: Rédacteur principal	: Midi:	
		:	:	
	TREFILIO	: Chef de groupe	: PLM :	A muter en rédacteur principal.
		:	:	
	LETANG	: Rédacteur principal	: Etat:	
		:	:	
M <sup>lle</sup>	ESPANET	: Rédactrice principale	: Etat:	
		:	:	
M <sup>lle</sup>	POMMAY	: d <sup>e</sup>	: Etat:	
		:	:	
M <sup>lle</sup>	TOUSARD	: d <sup>e</sup>	: Est :	
		:	:	
MM.	MARTIN	: Rédacteur principal	: Est :	
		:	:	
	RENAULT	: Chef de groupe	: PLM :	A muter en rédacteur principal.
		:	:	
	DOHIS	: d <sup>e</sup>	: PLM :	
		:	:	
		:	:	
	LETU	: Rédacteur	: Nord:	
		:	:	
		:	:	
	PEUGNIEZ	: Employé	: Nord:	
		:	:	
M <sup>me</sup>	BERTIN	: Employée	: PLM :	
		:	:	
		:	:	
		:	:	
		:	:	



Monsieur le Directeur,

Vous avez bien voulu, par lettre du 11 Mars, me demander quel est le sens exact de la mention: " A disposition de l'Autorité Militaire" -mention figurant dans l'état des agents du Contentieux à Paris, qui vous a été adressé le 1er Mars.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que cette mention concerne les agents, susceptibles d'être appelés ou rappelés à toute époque par l'Autorité Militaire, soit qu'ils n'aient pas été classés dans l'affectation spéciale, soit que leur radiation de cette affectation ait été demandée par la S.N.C.F., soit enfin qu'ayant été mobilisés ils aient été renvoyés dans leurs foyers jusqu'à nouvel ordre.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les plus respectueux et dévoués,

LE CHEF DU CONTENTIEUX,

*J. J. J. J.*

Monsieur EPINAY,  
Directeur attaché à la  
Direction Générale de la S.N.C.F.  
88, Rue Saint-Lazare,  
P A R I S.

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS  
88 RUE SAINT-LAZARE . PARIS IX . TÉL. TRINITÉ 73-00

LE DIRECTEUR ATTACHE A LA  
DIRECTION GÉNÉRALE

le 11 mars

19 40

Cher Monsieur,

J'ai bien reçu votre lettre du 1er mars 1940 et l'état qui y était annexé.

Dans cet état, on trouve, pour certains agents, à la 6<sup>e</sup> colonne, la mention "M". qui, d'après la légende, veut dire : "à disposition de l'Autorité Militaire".

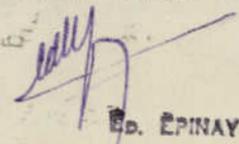
Quel est le sens exact de cette mention ? S'agit-il d'agents munis d'un fascicule bleu et qui peuvent être rappelés à toute époque par l'Autorité Militaire ? S'agit-il d'agents effectivement à la disposition de l'Autorité Militaire ?

Je pense que c'est la première interprétation qui doit être exacte, puisque les agents marqués "M" sont compris dans les 17 agents que vous me dites être actuellement à Paris.

Une prompt réponse m'obligerait.

Votre bien dévoué,

Monsieur de CAQUERAY,  
Chef Adjoint du Contentieux  
à TROUVILLE

  
Ed. EPINAY

STAT NOMINATIF DU PERSONNEL du CONTENTIEUX

à PARIS

Noms et prénoms	Grade au chemin de fer	Situation militaire				Observa- tions
		Classe de recrut	Classe de mobil.	Service armé (A) ou auxil. (X)	Position actuelle (I)	
M. M. AURENGE Paul, Joseph Eugène	Chef du Service	1906			D	
BOUENAG Joseph, Prosper	Inspecteur ppal Adj <sup>t</sup>	1901			D	
LEVENS Louis, Victor	Inspecteur ppal Adj <sup>t</sup>	1911			D	exempté
GAUDIN Marcel, Joseph	S/Inspecteur	1936			D	réformé tem- poraire N°2 le 2-II-39
GEORGET Jacques, Etienne	Cont. techn. ppal	1909			D	
CONGNARD Jacques	-d°-	1916	1912	A	AS	
DAUCHES Théodore	-d°-	1907			D	
PEUGNIER Gabriel, Gustave	Employé pp <sup>al</sup>	1927	1925	A	M	
MARTY Baptiste	Rédacteur	1928	1928	A	M	
SARROY Pierre Aurélien	Employé	1914	1910	A	AS	
PILLON Raymond Robert	-d°-	1928	1928	X	A.S	
GARDIEN Fabien	Expédition <sup>rs</sup>	1922			D	réformé N°2 le 9-I-40
CHAILLOT Paul Henri	Agent techn. ppal	1911			D	réformé N°1

(I) A.S. - Affecté spécial

M - A disposition de l'Autorité Militaire

D - Dégagé d'obligations militaires

ETAT NOMINATIF DU PERSONNEL du CONTENTIEUX  
à PARIS

Noms et prénoms	Grade au chemin de fer	Situation militaire				Observa- tions
		Classe de recrut.	Classe de mobil.	Service armé (A) ou auxil (X)	Position actuelle (I)	
M. M. AURENCE Paul, Joseph Eugène	Chef du Service	1906			D	
BOUZINAC Joseph, Prosper	Inspecteur ppal Adj <sup>t</sup>	1901			D	
LEVENS Louis, Victor	Inspecteur ppal Adj <sup>t</sup>	1911			D	exempté
GAUDIN Marcel, Joseph	S/Inspecteur	1936			D	réformé tem- poraire N°2 le 2-II-39
GEORGET Jacques, Etienne	Cont. techn. ppal	1909			D	
CONGNARD Jacques	-d°-	1916	1912	A	AS	
DAUCHES Théodore	-d°-	1907			D	
PEUGNIEZ Gabriel, Gustave	Employé pp <sup>al</sup>	1927	1923	A	M	
MARTY Baptiste	Rédacteur	1928	1928	A	M	
SARROY Pierre Aurélien	Employé	1914	1910	A	AS	
PILLON Raymond Robert	-d°-	1928	1928	X	A.S	
GARDIEN Fabien	Expédition <sup>re</sup>	1922			D	réformé N°2 le 9-I-40
CHAILLOT Paul Henri	Agent techn. ppal	1911			D	réformé N°1

(I) A.S. - Affecté spécial

M - A disposition de l'Autorité Militaire

D - Dégagé d'obligations militaires

Noms et prénoms	Grade au chemin de fer	Situation militaire					Observa- tions
		Classe de recrut	Classe de mobil.	Service armé ou auxil.	Position actuelle <sup>(I)</sup>		
M.M. DIOTON Camille Louis	Brigadier des garçons de bu- reau	1916	1912	A	A.S		
PINAUD Jean Edgard	Garçon de bu- reau	1916	1916	A	M	sera mobi- lisé le 4 mars.	
GONSARD Gabriel Léon	-d°-	1921	1921	A	M		
M <sup>me</sup> FRANEUF Susanne	Employée dactylographe						

Monsieur le Directeur,

Vous avez bien voulu nous demander, lors de votre dernière visite à Trouville, des renseignements sur les effectifs du Contentieux.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le nombre des agents présents à Trouville (non compris les agents provenant de la Sous-Direction de Strasbourg) est de 106, dont 24 dames, + deux agents détachés au Service de l'Organisation Générale et 1 mis à la disposition de l'organisation des Loisirs.

Les agents actuellement à Paris sont au nombre de 17, dont une femme.

Vous voudrez bien trouver ci-joint un état nominatif de ces agents.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les plus respectueux et dévoués.

LE CHEF ADJOINT DU CONTENTIEUX

Monsieur EPINAY,  
Directeur attaché à la Direction Générale.

## SERVICE DU CONTENTIEUX

## Agents demeurés à Paris

Noms et Prénoms	Grades	Situation militaire	Observations
BOUZINAC Joseph	: Insp. P <sup>pal</sup> Adj <sup>t</sup>	: dégage	:
CHAVANNE Alphonse	: Insp. Divis. 1 <sup>re</sup> cl.	: Affecté spécial 2 <sup>me</sup> Rés.	:
		: Lieutenant	:
GAUDIN Marcel	: Sous-Inspecteur	: Réformé temporairement	:
CONGNARD Jacques	: Contr. techn. pp <sup>al</sup>	: A.S. 2 <sup>eme</sup> Réserve	:
DAUCHEZ Théodore	: d° d°	: Dégagé	:
NUGUES Louis	: Contrôl. technique	: 2 <sup>me</sup> rés. fascicule bleu	: détaché à la
			: Rég. S/Ouest
ARTIGUES Maurice	: Rédacteur	: 1 <sup>re</sup> rés. A la disposi-	: le 18-12-39
		: tion de l'Autorité Mil <sup>re</sup>	:
MARTY Baptiste	: d°	: - d° -	:
PEUGNIEZ Gabriel	: Employé principal	: - d° -	:
FILLON Raymond	: Employé	: A.S. 1 <sup>ère</sup> réserve	: Affecté à
			: Paris pour
			: raison santé
SARROY Pierre	: d°	: A.S. 2 <sup>eme</sup> réserve	: d°
CHAILLOT Paul	: Agent techn. Ppal	: Réformé de guerre	:
DIOTON Camille	: Brigadier des gar-	: A/S. 2 <sup>eme</sup> réserve	:
	: çons de bureau		:
GONSARD Gabriel	: Garçon de bureau	: 1 <sup>ère</sup> rés. A la disposi-	:
	: téléphoniste	: de l'Autorité Militaire	:
PINAUD Jean	: - d° -	: 2 <sup>me</sup> rés. Renvoyé dans ses	:
		: foyers par l'Aut. Mil <sup>re</sup>	:
		: mais non libéré	:
M <sup>me</sup> BOISARD Simone	: Employée		: en attente
			: d'une affect.
			: ds une Rég.
M <sup>me</sup> PRANEUF Suzanne	: d°		:

## SERVICE DU CONTENTIEUX

## Agents demeurés à Paris

Noms et Prénoms	Grades	Situation militaire	Observations
BOUZINAC Joseph	Insp. P <sup>pal</sup> Adj <sup>t</sup>	dégagé	
CHAVANNE Alphonse	Insp. Divis. 1 <sup>re</sup> cl.	Affecté spécial 2 <sup>me</sup> Rés. Lieutenant	
GAUDIN Marcel	Sous-Inspecteur	Réformé temporairement	
CONGNARD Jacques	Contr. techn. pp <sup>al</sup>	A.S. 2 <sup>eme</sup> Réserve	
DAUCHEZ Théodore	d° d°	Dégagé	
NUGUES Louis	Contrôl. technique	2 <sup>me</sup> rés. fascicule bleu	détaché à la Rég. S/Ouest le 18-12-39
ARTIGUES Maurice	Rédacteur	1 <sup>re</sup> rés. A la disposi- tion de l'Autorité Mil <sup>re</sup>	
MARTY Baptiste	d°	- d° -	
PEUGNIEZ Gabriel	Employé principal	- d° -	
FILLON Raymond	Employé	A.S. 1 <sup>ere</sup> réserve	Affecté à Paris pour raison santé
SARROY Pierre	d°	A.S. 2 <sup>eme</sup> réserve	d°
CHAILLOT Paul	Agent techn. Ppal	Réformé de guerre	
DIOTON Camille	Brigadier des gar- çons de bureau	A/S. 2 <sup>eme</sup> réserve	
GONSARD Gabriel	Garçon de bureau téléphoniste	1 <sup>ere</sup> rés. A la disposition de l'Autorité Militaire	
PINAUD Jean	- d° -	2 <sup>me</sup> rés. Renvoyé dans ses foyers par l'Aut. Mil <sup>re</sup> mais non libéré	
M <sup>me</sup> BOISARD Simone	Employée		en attente d'une affect. d'une Rég.
M <sup>me</sup> PRANEUF Suzanne	d°		

Secrétariat

Monsieur le Chef de Détachement du Calvados

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint  
un état nominatif des agents du Contentieux se trouvant  
actuellement à Paris -état qui a été demandé par M. le  
Directeur Epinay.

1 p.

<sup>ad/</sup>  
LE CHEF DU CONTENTIEUX,

*Alph. de Caqueray*

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

8, Rue de Londres, Paris IX.-

LE DIRECTEUR ATTACHE  
à la  
DIRECTION GENERALE

Le 21 Novembre 1939

( C O P I E )

Monsieur GIRAULT,  
Inspecteur Principal,  
Gare de TROUVILLE

Je suis saisi de la demande ci-jointe de  
M. NUGUES, du Service du Contentieux, maintenu à Paris  
comme mobilisable.

Voulez-vous, en questionnant au besoin M. de  
CAQUERAY, me renseigner sur la situation exacte de  
M. NUGUES - Quel est son grade ? - Quelles sont ses  
fonctions à Paris ?

Voulez-vous me dire aussi -et c'est ce qui  
m'intéresse le plus - quelle est l'importance de  
cette section du Service du Contentieux actuellement  
maintenue à Paris et à quoi peut bien servir cette  
arrière-garde ?

Votre bien dévoué,

LE DIRECTEUR ATTACHE  
A LA DIRECTION GENERALE,  
Signé: EPINAY.

Paris, le 20 Novembre 1939

( C O P I E )

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous exposer ma situation, cas personnel certes, et par conséquent négligeable dans les circonstances actuelles, cependant, je me permets de vous le soumettre eu égard à la bienveillance que vous avez toujours bien voulu me témoigner.

Le Service du Contentieux, auquel j'appartiens en tant que Contrôleur technique, a été évacué à Trouville, laissant à Paris les agents mobilisables. J'appartiens à la classe 1921 de recrutement, et à la classe 1917 de mobilisation (père de 2 enfants). Mon fascicule est bleu, catégorie sans affectation, et je dois rester à mon domicile en attendant un ordre individuel.

Je vous demanderais donc, au cas où par votre ordre, je serais versé soit à une Région, soit à un des Services Centraux, de bien vouloir m'affecter à un Service de la Région du Sud-Ouest, et en particulier dans la mesure du possible au Service des Oeuvres Sociales de cette Région. Le travail me plairait, à coup sûr, mais de plus je me trouverais à proximité de mon domicile (37 place Jeanne d'Arc). Et ceci me serait bien précieux en ce moment, vu que depuis 5 mois j'ai une fillette de onze ans atteinte de paralysie, et dont l'état nécessite que deux fois par semaine nous la conduisions à des séances de diathermie à l'hôpital Saint-Joseph.

Je me tiens, d'ailleurs, à votre disposition pour vous donner tout détail complémentaire, et m'adresse à vous avec grande confiance.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments respectueusement dévoués.

Signé : Louis NUGUES

Secrétaire de la Conférence  
des Chemins de fer

45, Rue Saint-Lazare.

# SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

88 RUE SAINT-LAZARE . PARIS IX . TÉL. TRINITÉ 73-00

C/B

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT

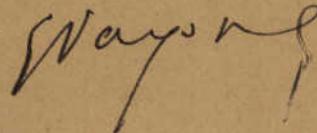
le 23 novembre 1939.

Cher Monsieur,

J'ai pris l'avis de M. AURENGE en ce qui concerne la question que vous aviez posée d'utiliser à Trouville les six agents mobilisables du Contentieux restés à Paris à la disposition de l'Autorité militaire.

M. AURENGE s'est trouvé d'accord avec moi pour estimer que, ces agents étant susceptibles d'être rappelés d'un moment à l'autre par l'Autorité militaire, il était préférable de continuer à les utiliser sur place plutôt que de leur imposer les sujétions d'une installation qui risquerait de n'être pas de longue durée.

Votre tout dévoué,



Monsieur de CAQUERAY,  
Chef adjoint du Service du Contentieux.

NOTE pour Monsieur GIRAULT  
Inspecteur Principal à Trouville

---

Veillez trouver ci-après les renseignements demandés par la note de M. le Directeur EPINAY, en date du 21 novembre.

1° Situation de M. NUGUES

Contrôleur technique

Classe de mobilisation : 1917 (2<sup>me</sup> Réserve)

Fascicule bleu, sans affectation.

2° Section du Contentieux à Paris

Au moment du repliement du Contentieux sur Trouville, nous avons dû laisser à Paris, sur l'ordre de M. le Directeur Général, une permanence d'un certain nombre d'agents afin d'assurer la liaison avec la Direction Générale de la S.N.C.F., avec les autres Services non évacués et avec les Services du Contentieux faisant partie du détachement du Calvados.

Cette permanence est placée sous la direction d'un Inspecteur principal adjoint, M. BOUZINAC qui, par le moyen du téléphone ou par notes, assure lui-même la communication entre le Contentieux de Trouville et la Direction Générale pour les questions importantes, parmi lesquelles il traite lui-même celles qui sont particulièrement urgentes. Il est secondé par M. CHAVANNE, Inspecteur divisionnaire, qui est chargé, pour la préparation de certaines affaires, de faire des recherches dans la bibliothèque comme dans les documents du Contentieux laissés à Paris et d'effectuer des démarches dans les Ministères ou les Administrations publiques.

Ce détachement comporte, en outre, un contrôleur technique principal, M. CONGNARD qui s'occupe des relations avec les Compagnies d'assurances et surveille la réception et l'acheminement du courrier arrivant à Paris à destination du Contentieux de Trouville, d'une dactylographe, M<sup>me</sup> PRANEUF, un téléphoniste, M. GONSARD, et deux garçons de bureau, M. DIOTON, renvoyé à Paris dès le début de septembre, et M. CHAILLOT, affecté d'abord à Trouville et rappelé à Paris avec l'accord de M. BARTH.

En dehors de ce groupe, nécessaire au fonctionnement de cette permanence, se trouvent en ce moment à Paris trois agents qui n'ont pu demeurer à Trouville pour raisons de santé, conformément aux indications du médecin de la S.N.C.F.

Parmi les autres agents qui comptent encore dans le

personnel du Contentieux resté à Paris, cinq y ont été laissés avec tous les autres agents mobilisables au début de septembre, au moment du repliement à Trouville, à cause de leur situation militaire. Ces agents : M.M. GARDIEN, PEUGNIEZ, MARTY, PINAUD, ARTIGUES, sont à la disposition de l'Autorité militaire. Un autre, M. NUGUES, a un fascicule bleu sans affectation. Mais, contrairement à ce qu'on pouvait prévoir au début de la mobilisation, les intéressés n'ont pas été appelés sous les drapeaux et ne doivent pas, selon toutes prévisions, l'être prochainement. Bien que ces agents soient utilisés à l'étude des dossiers, pour les bureaux dont ils dépendent, il nous a paru qu'il serait plus pratique et normal qu'ils travaillent directement avec leurs collègues repliés dans le Calvados; aussi nous avons demandé à M. le Secrétaire Général s'il ne verrait pas d'inconvénient à leur venue à Trouville.

Enfin un agent, M. GAUDIN, avait été mobilisé et vient d'être réformé temporairement.

J'ajoute que M. NUGUES ayant demandé, pour des raisons personnelles, d'être maintenu à Paris et affecté à la Région du Sud-Ouest, pourrait permutter avec M. CRENAULT, Contrôleur technique au Service du Contentieux, actuellement affecté au bureau des litiges de la gare de Paris-Austerlitz et qui a sollicité son retour au Contentieux à Trouville afin de se rapprocher de sa femme, chef de bureau dans mon Service, et de sa petite fille.

LE CGEF DU CONTENTIEUX,

DOSSIER MIZEN



GRANDS RÉSEAUX  
de  
CHEMINS DE FER FRANÇAIS

(Est, État, Nord, P. L. M., P. O.-Midi)

Service Commun du Contentieux

CABINET

du

CHEF DU CONTENTIEUX

PARIS, le 26 Janv. 1940

45, rue Saint-Lazare (9<sup>e</sup>)

TÉLÉPHONE : FIGALLE 95-95

clamer

4

Mme Mounier

Je vous remercie de  
votre lettre. M. Auger  
vous a certainement répondu....

Très bien à vous

Bouquet

à venir le  
moment venu  
avec la lettre

G31 B.M. de  
29.1.40

4

Service Central du Personnel.

XIV

623 / B.M./

Messieurs les Directeurs de l'Exploitation des Régions,  
Messieurs les Directeurs des Services Centraux,  
Messieurs les Chefs de Services Régionaux,  
Messieurs les Chefs d'Arrondissements.

Les agents commissionnés appartenant à la 1<sup>re</sup> réserve, actuellement en service à la S.N.C.F., pourvus d'un fascicule "sans affectation" ou "en affectation réservée" sont susceptibles d'être appelés sous les drapeaux.

Dans tous les cas où vous estimerez qu'il est nécessaire de maintenir dans son emploi à la S.N.C.F. un agent appartenant à cette catégorie et d'une classe de mobilisation plus ancienne que la classe 1933, vous adresserez immédiatement et directement au Bureau Central Militaire (23, rue d'Alsace - Paris (10<sup>e</sup>)) une fiche modèle A (1) qui devra comporter très exactement les renseignements suivants:

1° Dans tous les cas :

- adresse domiciliaire

2° Si l'agent a déjà reçu un ordre d'appel:

- dépôt mobilisateur (renseignements à prendre sur l'ordre d'appel)

3° S'il est réserviste de l'Armée de Mer:

- Bureau maritime de recrutement

N° matricule marine

4° S'il a été réformé pendant l'accomplissement de son service militaire actif:

- Décompte du temps au service militaire actif:

- date d'arrivée au Corps

- date de mise à la réforme.

- Nombre d'enfants vivants ou ayant vécu simultanément.

P<sup>r</sup> le Directeur du Service Central P,

signé: HENRI LEFORT

(1) Etablie conformément aux prescriptions de mes lettres circulaires n° 93 B.M. du 30 avril 1938; 374 B.M. du 17 avril 1939 et 474 B.M. du 20 juin 1939.



PARIS. LE ..... Janvier 1930

45, rue Saint-Lazare (9°)  
Télep. : Pigalle 95-85

~~~~~  
**SERVICE DU CONTENTIEUX**  
~~~~~

Bureau   S  

Dossier N° .....

(Prière de rappeler dans la réponse  
les indications ci-dessus)

~~~~~  
**N O T E**

pour Monsieur le Secrétaire Général Adjoint

~~~~~

Par votre note du 22 Janvier courant, vous avez bien voulu me demander quels étaient, au Contentieux, les agents commissionnés appartenant à la lère réserve, actuellement en service à la S.N.C.F., pourvus d'un fascicule "sans affectation" ou "en affectation réservée" que j'estime nécessaire de conserver.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Contentieux compte un agent paraissant se trouver dans ces conditions.

Il s'agit de M. MIZEN (Jean, Oswald) Contrôleur des Services Centraux, commissionné le 1er Mai 1925, domicilié 22 Rue Clauzel, à Paris, 9°.

M. MIZEN a été déclaré bon pour le Service Armé par la Commission de Réforme de Caen le 23 Janvier courant; il n'a pas reçu d'ordre d'appel.

Cet agent, né à Soissons le 23 Septembre 1900, dépend du bureau de recrutement de Laon (Aisne) où il est inscrit sous le n°689 S.

M. MIZEN avait été exempté par le Conseil de Révision en 1922.

Il est marié sans enfant.

M. MIZEN, qui appartient à la classe 1920, doit passer normalement dans la 2ème réserve dans le courant de l'année.

Je serais extrêmement désireux de conserver au Contentieux M. MIZEN qui est, d'ailleurs, inscrit au Cadre de Guerre de mon Service.

M. MIZEN appartient, en effet, à un bureau particulièrement éprouvé dans son effectif qui de 19 agents en Août dernier est actuellement de 6, alors que le nombre d'affaires est demeuré sensiblement le même. Le départ de cet agent, chargé spécialement de suivre les affaires correctionnelles (278 pour le dernier trimestre 1939), désorganiserait ce bureau car je n'ai aucun agent pour le remplacer.

LE CHEF DU CONTENTIEUX,

depend du Bureau de recrutement de  
Laon (Aisne) où il est inscrit sous  
le n° 6895.

M. Mizem avait-il exempté par le  
Conseil de Revision en 1922.

Il est marié sans enfant.

+ qui appartient à la <sup>dit-</sup> ~~la~~ <sup>nominal</sup>  
dans M. Mizem ~~parce~~ ~~la~~ ~~nominal~~  
1920 dans la 2<sup>me</sup> réserve dans le courant de  
l'année. —

Je serais extrêmement désireux de  
conserv<sup>er</sup> au <sup>lieutenant</sup> M. Mizem qui est  
<sup>à</sup> ailleurs <sup>inscrit</sup> au cadre de guerre de mon service.

M. Mizem appartient, en effet, à un bureau  
~~particulièrement~~ particulièrement éprouvé dans son  
effectif qui de 19 agents en août dernier  
est actuellement de 6, alors que le nombre  
d'affaires est demeuré sensiblement le même

Le départ de cet  
agent, chargé spécialement de suivre les affaires  
instructives <sup>(228 pour le service instructif 1924)</sup> <sup>de</sup> <sup>garnissait</sup> à Bureau car je n'ai  
aucun agent pour le remplacer. Le chef du C<sup>P</sup>



SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

---

LE SECRETAIRE GENERAL ADJOINT

---

( C O P I E )

Paris, le 22 Janvier 1940

*reçu le 24.1.40*  
*⚡*

Transmis à M. de CAQUERAY  
Inspecteur Principal Chef du Détachement du Service du  
Contentieux, à Trouville.

---

En le priant de me faire connaître les cas de l'espèce  
existant dans son service.

P. Le Secrétaire Général,  
Le Secrétaire Général Adjoint  
Signé: VAGOGNE

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

-----  
LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT  
-----

*Directe envoyé  
à M. Anquetin*

4

Paris le 25 Janvier 1940

Transmis à M. de CAQUERAY  
Inspecteur Principal Chef du Détachement  
du Service du Contentieux à Trouville.

-:-:-:-:-

En le priant de me faire connaître les cas de  
l'espèce existant dans son service.

P. Le Secrétaire Général  
Le Secrétaire Général Adjoint,

*Weyers*

S.N.C.F.

Service Central du Personnel

Paris, le 25 Janvier 1940.



XIV

Réf. 631/BM



Messieurs les Directeurs de l'Exploitation des Régions,  
Messieurs les Directeurs des Services Centraux,  
Messieurs les Chefs de Services Régionaux,  
Messieurs les Chefs d'Arrondissements.

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir prendre note des dispositions suivantes concernant la situation militaire de certains agents de la S.N.C.F.

I - ARMÉE de TERRE

1° Ma lettre 623 BM du 15 Janvier 1940 est abrogée en ce qui concerne les militaires de l'Armée de terre (la lettre 627 BM du 22 Janvier 1940 restant par contre en vigueur).

2°- Les agents réformés reconnus bons pour le service militaire à la suite de visites récentes ne doivent être appelés qu'avec le contingent de printemps, soit, au plus tôt, à partir du 15 Mars 1940; au cas où un agent de cette catégorie recevrait un ordre d'appel lui enjoignant de rejoindre immédiatement, vous le maintiendrez en service à la S.N.C.F. et le Chef de l'Arrondissement adressera une lettre au Bureau de recrutement ainsi qu'au dépôt mobilisateur de l'intéressé pour leur faire connaître que, d'après les indications données par l'Etat-Major de l'Armée, 1<sup>er</sup> Bureau, à la S.N.C.F., les agents appartenant à la catégorie considérée ne doivent pas être appelés qu'avec le contingent de printemps et qu'en raison de la situation des effectifs de la S.N.C.F., l'Etat-Major de l'Armée a autorisé le maintien des intéressés à la S.N.C.F. jusqu'à cette date; enfin, il rendra compte immédiatement à son chef de Service Régional et au Bureau Militaire (23, Rue d'Alsace) en leur adressant copie des lettres adressées au Bureau de recrutement et au dépôt mobilisateur.

3°- Le Ministère de la Guerre a prescrit que les agents de la SNCF placés dans la position "sans affectation" ou "en affectation réservée" appartenant aux classes de mobilisation 1919 ou plus anciennes seront :

- renvoyés à la S.N.C.F. s'ils ont déjà été appelés,
- maintenus à la S.N.C.F. dans le cas contraire.

Au cas où l'un de ces derniers agents recevrait un ordre d'appel vous le maintiendrez en service à la S.N.C.F.; son Chef d'Arrondissement adressera immédiatement au bureau de recrutement et au dépôt mobilisateur de l'intéressé une lettre les avisant que, comme

*Monsieur le Chef du Service du Contentieux.*

suite aux instructions données le 24 Janvier 1940 par l'Etat-Major de l'Armée (1<sup>o</sup> Bureau) les agents de la S.N.C.F. "sans affectation" ou "en affectation réservée" des classes de mobilisation 1919 et plus anciennes doivent être maintenus en service à la S.N.C.F.

4<sup>o</sup>- La S.N.C.F. est autorisée à présenter des propositions de classement dans l'affectation spéciale pour les agents "sans affectation" ou "en affectation réservée" des classes de mobilisation 1919 et plus anciennes.

Je vous prie de bien vouloir faire parvenir de toute urgence au Bureau militaire, dans la forme habituelle, et en suivant les directives de la lettre N<sup>o</sup> 623 BM du 15 Janvier 1940, les propositions de classement dans l'affectation spéciale concernant les agents sans affectation des classes de mobilisation 1914 à 1919, en commençant par les classes 1918 et 1919 pour lesquelles il y a urgence.

## II - ARMÉES de MER et de l'AIR

Vous adresserez conformément aux dispositions de mes lettres 623 BM du 15 Janvier 1940 et 627 BM du 22 Janvier 1940, les propositions de classement dans l'affectation spéciale pour les agents placés actuellement dans les positions "sans affectation" ou "en affectation réservée" en étendant ces dispositions jusqu'à la classe de mobilisation 1914 inclusivement.

Vous ferez rendre compte très rapidement par l'envoi des avis modèle C ter prévus par ma lettre N<sup>o</sup> 624 BM du 20 Janvier 1940 des départs d'agents rappelés par les Armées de mer ou de l'air.

Mais il n'y aura pas lieu de s'opposer au départ de l'un de ces agents lorsqu'il recevra un ordre d'appel.

## III - DISPOSITIONS DIVERSES

1<sup>o</sup>- Il importe que les avis modèle C<sup>bis</sup> prévus par ma lettre N<sup>o</sup> 609 BM du 5 Décembre 1939 et que les avis modèle C<sup>ter</sup> prévus par ma lettre N<sup>o</sup> 624 BM du 20 Janvier 1940 parviennent de toute urgence au Bureau Militaire. Vous donnerez en conséquence les instructions pour que les transmissions soient aussi rapides que possible;

2<sup>o</sup>- Les avis mod. C ter concernant les agents réformés reconnus bons pour le service devront notamment être envoyés de toute urgence au Bureau Militaire.

Le Directeur du Service Central  
du Personnel,

*humi l'art*

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

SERVICE CENTRAL DU PERSONNEL

1<sup>ère</sup> DIVISION

N° 657/B.M.

Paris, le 23 mars 1940

Objet :

Affectation spéciale  
concernant des agents exemptés  
ou réformés reconnus aptes  
au service militaire.

M.M. les Directeurs de l'Exploitation des Régions

Nous avons demandé à l'Autorité Militaire l'autorisation de proposer le classement dans l'affectation spéciale des agents exemptés ou réformés, qui, reconnus aptes au service militaire (*service armé ou service auxiliaire*), n'ont pas encore été appelés sous les drapeaux (*en ce qui concerne les réformés, qu'ils aient ou non accompli la durée totale du service militaire légal imposé à leur classe d'âge*), à condition que ces agents appartiennent aux classes de mobilisation 1929 et plus anciennes.

Afin d'être prêts à présenter rapidement ces propositions, au cas où nous y serions autorisés, j'ai l'honneur de vous demander de me faire adresser, d'URGENCE, les propositions utiles en faveur de ceux de ces agents dont le maintien en service sera jugé nécessaire.

Ces propositions seront présentées sous forme de bordereaux modèle D, dans les conditions prévues au paragraphe 2° de la lettre n° P. 3.029 du 26 février 1940.

Les bordereaux modèle D devront porter à la 1<sup>ère</sup> page, d'une façon très apparente, la mention : "Propositions présentées en exécution de la lettre n° 657/B.M. du 23 mars 1940".

P. LE DIRECTEUR DU SERVICE CENTRAL DU PERSONNEL,  
*Le Chef de la Division Centrale  
de l'Administration du Personnel,*

LEFORT

COPIE ADRESSEE à M.M. les Directeurs des Services Centraux  
M.M. les Chefs des Services Régionaux (E. - M.T. - V.B.)  
M.M. les Chefs d'Arrondissement

(1) RECRUTEMENT DE LAON

FORMAT :  
Hauteur .....0<sup>m</sup>,155  
Largeur .....0<sup>m</sup>,200

CERTIFICAT de POSITION MILITAIRE

(2) Le Commandant de re-  
crutement d  
ou  
Le Président du Conseil  
d'administration du  
régiment d

Le (2) Commandant de Recrutement de LAON  
certifie que MIZEN Jean Oswald, né le 23 Septem-  
bre 1900 à SOISSONS, département de l'Aisne, de  
la classe de 1920, de la subdivision de LAON  
N° 111, canton de SOISSONS, inscrit au registre  
matricule sous le n°689<sup>S</sup>

(3) Indiquer la situation  
au point de vue militaire

(3) a été exempté par le Conseil de Révision  
en 1922.

A LAON, le 18 Mars 1936  
Le Chef de Bataillon GOUJON  
Commandant le Bureau de Recrutement  
Signé: GOUJON

590°

Cachet du Bureau de Recrutement  
de l'Aisne

En résidence du 27 Octobre 1939 à Trouville,  
Maison Gaze, Canton dudit, Département du  
Calvados.

Cachet de la  
Gendarmerie de Trouville

Trouville, le 27 Octobre 1939  
Pr. le Commandant de la Brigade,  
Signature.

Cachet du Bureau  
de Recrutement de Caen

Bon service armé  
Par la Commission de Réforme à CAEN, le  
25 Janvier 1940,  
Le Commandant de Recrutement,  
Signature.

~~Certifié conforme à l'original~~  
détenu actuellement par la S.N.C.F.  
TROUVILLE, le 28 Mars 1940,  
LE CHEF DU CONTENTIEUX,

RÉGION

Nom Stizen  
 Prénoms Jean Oswald  
 Né le 23 Septembre 1900 à Soissons  
 Canton \_\_\_\_\_, dép<sup>s</sup> de l'Aisne

Recrutement { d'origine : Laon n° M<sup>le</sup> : 689<sup>s</sup> SERVICE  
 { du domicile : \_\_\_\_\_ n° M<sup>le</sup> : \_\_\_\_\_

Appelé S<sup>ec</sup> le \_\_\_\_\_ Engagé pour \_\_\_\_\_ ans le \_\_\_\_\_

Renvoyé dans ses foyers le \_\_\_\_\_

Contentieux

Dates { du passage dans la disponibilité :  
 { du passage dans la 1<sup>ère</sup> réserve :  
 { de la libération définitive : \_\_\_\_\_

Sursis

ARRONDISSEMENT

Exemption { exempté en 1922  
 Réforme { \_\_\_\_\_

Position/ divers Fris son service armé Commission de réforme  
 Service militaire accompli au de Camb le 25 Janvier 1910

Grade :

Affectation en cas de mobilisation :

Classe de recrutement 1920CLASSE  
DE  
MOBILISATION

GÉNIE  
 (Convention) { Affecté au C.M.G. n° \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_  
 { Passé au C.M.G. n° \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_  
 { Spécialité : \_\_\_\_\_  
 { Rayé des contrôles du Génie le \_\_\_\_\_  
 { Motif de la radiation : \_\_\_\_\_

1920

APPEL  
DIFFÉRÉ { Date de la proposition : \_\_\_\_\_  
 { décision : \_\_\_\_\_ Durée : \_\_\_\_\_  
 { radiation : \_\_\_\_\_ Motif : \_\_\_\_\_

FASCICULE  
ou ordre de  
mobilisation  
entre les mains  
de l'agent

Modèle	Date de remise						



RÉGION

Nom

Nizen

Prénoms

Eug. Oswald

Né le

23 Septembre 1900 à

Loidons

Canton

dep<sup>t</sup> de l'Orne

Recrutement

 { d'origine : *saon* n° M<sup>le</sup> : 6895  
 du domicile : n° M<sup>le</sup> :

SERVICE

Appelé S<sup>er</sup>

le

Engagé pour

ans le

Renvoyé dans ses foyers le

*Centenaire*

Dates

 { du passage dans la disponibilité :  
 du passage dans la 1<sup>ère</sup> réserve :  
 de la libération définitive :

Survis

Exemption

Réforme

*exempté en 1922*

ARRONDISSEMENT

Positions diverses

Service militaire accompli au

Grade :

Affectation en cas de mobilisation :

Classe de recrutement

*1920*CLASSE  
DE  
MODÉLISATIONGÉNIE  
(Convention)
 { Affecté au C.M.G. n° le  
 Passé au C.M.G. n° le  
 Spécialité :  
 Rayé des contrôles du Génie le  
 Motif de la radiation :
APPEL  
DIFFÉRÉ
 { Date de la proposition :  
 décision :  
 radiation :

Durée :

Motif :

FASCICULE  
ou ordre de  
mobilisation  
entre les mains  
de l'agent

Modèle

Date de remise

Modèle

Date de remise

Modèle

Date de remise

Modèle

Date de remise



S

## N O T E

pour Monsieur le Secrétaire Général Adjoint

---

Par votre note du 22 Janvier courant, vous avez bien voulu me demander quels étaient, au Contentieux, les agents commissionnés appartenant à la lère réserve, actuellement en service à la S.N.C.F., pourvus d'un fascicule "sans affectation" ou "en affectation réservée" que j'estime nécessaire de conserver.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Contentieux compte un agent paraissant se trouver dans ces conditions.

Il s'agit de M. MIZEN (Jean, Oswald) Contrôleur des Services Centraux, commissionné le 1er Mai 1925, domicilié 22 Rue Clauzel, à Paris, 9°.

M. MIZEN a été déclaré bon pour le Service Armé par la Commission de Réforme de Caen le 23 Janvier courant; il n'a pas reçu d'ordre d'appel.

Cet agent, né à Soissons le 23 Septembre 1900, dépend du bureau de recrutement de Laon (Aisne) où il est inscrit sous le n°689 S.

M. MIZEN avait été exempté par le Conseil de Révision en 1922.

Il est marié sans enfant.

M. MIZEN, qui appartient à la classe 1920, doit passer normalement dans la 2ème réserve dans le courant de l'année.

Je serais extrêmement désireux de conserver au Contentieux M. MIZEN qui est, d'ailleurs, inscrit au Cadre de Guerre de mon Service.

M. MIZEN appartient, en effet, à un bureau particulièrement éprouvé dans son effectif qui de 19 agents en Août dernier est actuellement de 6, alors que le nombre d'affaires est demeuré sensiblement le même. Le départ de cet agent, chargé spécialement de suivre les affaires correctionnelles (278 pour le dernier trimestre 1939), désorganiserait ce bureau car je n'ai aucun agent pour le remplacer.

LE CHEF DU CONTENTIEUX,



Nom et prénoms	Emploi et résidence administrative	Date depuis laquelle l'emploi est exercé.	Nombre de pièces			Observations
			Livret militaire	Fascicule de mobilisation	Autres pièces	
		Reports.....			7	
		Totaux.....			7	

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ (1)

Retourné à M. (2)

les pièces ayant fait l'objet de sa communication du \_\_\_\_\_

A Paris, le \_\_\_\_\_  
P. LE DIRECTEUR DU SERVICE CENTRAL DU PERSONNEL,  
Le Chef de la Division  
de l'Administration du Personnel,

(1) Signature du Chef d'Arrondissement (ou assimilé).

(2) Chef d'Arrondissement (ou assimilé).



Nom et prénoms	Emploi et résidence administrative	Date depuis laquelle l'emploi est exercé.	Nombre de pièces			Observations
			Livret militaire	Fascicule de mobilisation	Autres pièces	
		Reports.....	"	"	7	
		Totaux.....	"	"	7	

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ (1)

Retourné à M. (2)

les pièces ayant fait l'objet de sa communication du \_\_\_\_\_

A Paris, le \_\_\_\_\_

P. LE DIRECTEUR DU SERVICE CENTRAL DU PERSONNEL,  
Le Chef de la Division  
de l'Administration du Personnel,

(1) Signature du Chef d'Arrondissement (ou assimilé).

(2) Chef d'Arrondissement (ou assimilé).



Nom et prénoms	Emploi et résidence administrative	Date depuis laquelle l'emploi est exercé.	Nombre de pièces			Observations
			Livret militaire	Fascicule de mobilisation	Autres pièces	
		Reports.....			1	
		Totaux.....			1	

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ (1)

Retourné à M. (2)

les pièces ayant fait l'objet de sa communication du \_\_\_\_\_

A Paris, le \_\_\_\_\_

P. LE DIRECTEUR DU SERVICE CENTRAL DU PERSONNEL,  
Le Chef de la Division  
de l'Administration du Personnel,

(1) Signature du Chef d'Arrondissement (ou assimilé).

(2) Chef d'Arrondissement (ou assimilé).